Corrigés des exercices : La construction européenne entre élargissement, approfondissement et remises en question (terminale) à télécharger en PDF

Corrigé des exercices – Terminale

Voici les corrigés des exercices d'histoire de terminale sur « La construction européenne entre élargissement, approfondissement et remises en question ». Chaque réponse est rédigée et expliquée, afin que tu comprennes la méthode et pas seulement le résultat. Cherche d'abord seul les exercices du chapitre, puis compare tes réponses.

Exercice 1 : Définir les notions clés

1. La citoyenneté européenne est le statut, créé par le traité de Maastricht, qui fait de tout ressortissant d'un État membre un citoyen de l'Union, avec des droits en plus de sa nationalité. L'espace Schengen est l'ensemble d'États entre lesquels les contrôles aux frontières intérieures ont été supprimés. Les critères de convergence sont les conditions économiques fixées par le traité de Maastricht pour adopter l'euro (inflation, déficit et dette publics, change, taux d'intérêt).

Les critères de Copenhague sont les conditions politiques et économiques exigées d'un candidat à l'adhésion (démocratie, économie de marché viable, capacité à reprendre les règles de l'Union). La subsidiarité est le principe selon lequel l'Union n'intervient que si son action est plus efficace que celle des États. L'euroscepticisme est la défiance ou l'opposition à l'égard de l'intégration européenne.

2. L'approfondissement consiste à renforcer les liens entre les États membres (nouvelles politiques communes, monnaie unique, institutions). L'élargissement consiste à accueillir de nouveaux États.

Exercice 2 : Ordonner les événements

(g) février 1986 (signature) ; (b) 7 février 1992 ; (h) juin 1993 ; (e) 1er janvier 2002 ; (c) 1er mai 2004 ; (d) 29 mai 2005 ; (f) 1er décembre 2009 ; (a) 31 janvier 2020.

Exercice 3 : Durées et repères

1. Trente-cinq ans. 2. Trois ans. 3. Quatre ans et six mois environ (de mai 2005 à décembre 2009). 4. Quarante-sept ans. 5. Au XXIème siècle.

Exercice 4 : Reconnaître les États membres

1 et 2. 1 : Paris (France) ; 2 : Berlin (Allemagne) ; 3 : Varsovie (Pologne) ; 4 : Madrid (Espagne) ; 5 : Athènes (Grèce) ; 6 : Londres (Royaume-Uni) ; 7 : Bruxelles (Belgique) ; 8 : Stockholm (Suède) ; 9 : Bucarest (Roumanie) ; 10 : Vienne (Autriche). 3. La France et l'Allemagne (RFA en 1957). La Belgique appartient aussi aux fondateurs, comme l'Italie, les Pays-Bas et le Luxembourg. 4. Le Royaume-Uni, qui quitte l'Union le 31 janvier 2020.

Exercice 5 : Les élargissements successifs

1. Six : France, RFA (Allemagne), Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg. 2. L'Espagne et le Portugal entrent en 1986, avec la Grèce (1981) dans la vague « méditerranéenne » de 1981-1986. 3. Dix États en une seule fois, surtout en Europe centrale et orientale (Pologne, Hongrie, Tchéquie, Slovaquie), en Baltique, ainsi que Chypre et Malte. 4. La Suisse, la Norvège, la Turquie, l'Ukraine ne sont pas membres : certains ont choisi de rester à l'écart, d'autres sont candidats ou voisins. 5. Les pays de 2004, 2007 et 2013 sont d'anciens États du bloc soviétique ou d'anciennes républiques de Yougoslavie : leur entrée n'est possible qu'après la disparition de l'URSS et du rideau de fer.

Exercice 6 : Les objectifs de l'Union

1. Article B du traité sur l'Union européenne, dit traité de Maastricht, signé le 7 février 1992 par les douze États membres de la Communauté européenne. Il crée l'Union européenne. 2. Promouvoir un progrès économique et social équilibré et durable (espace sans frontières intérieures, cohésion, union économique et monétaire). Affirmer l'identité de l'Union sur la scène internationale (politique étrangère et de sécurité commune). Renforcer la protection des droits et intérêts des ressortissants des États membres par une citoyenneté de l'Union.

3. L'établissement d'une union économique et monétaire comportant « à terme » une monnaie unique : la précaution « à terme » indique que le calendrier n'est pas immédiat. 4. L'instauration d'une citoyenneté de l'Union, nouveauté qui ajoute à la nationalité un lien direct entre les personnes et l'Union. 5. Les objectifs ne s'imposent qu'à travers les règles précises prévues par le traité, que les États ont ratifiées : l'Union ne peut pas agir au-delà.

Exercice 7 : Les critères de la monnaie unique

1. Extrait de l'article 109 J du traité de Maastricht, qui détermine comment la Commission et l'institut monétaire européen examinent si les États peuvent adopter la monnaie unique. 2. Un taux d'inflation proche de celui des trois États membres les plus performants, et des finances publiques soutenables, sans déficit public excessif. 3. Pour que les économies soient assez proches les unes des autres : une monnaie commune ne peut fonctionner si un État laisse filer ses prix ou sa dette.

4. Le respect des marges de fluctuation du système monétaire européen pendant deux ans, et la stabilité des taux d'intérêt à long terme. Un protocole précise les chiffres (3 % du PIB pour le déficit, 60 % pour la dette). 5. Le Royaume-Uni et le Danemark ont obtenu une dérogation. La Suède n'est pas entrée dans la zone euro. D'autres États des élargissements de 2004 ou de 2007 n'ont pas encore rempli tous les critères ou n'ont pas souhaité y entrer.

Exercice 8 : Citoyens et frontières

1. Le document 1 est un extrait des articles 8 et 8 A du traité de Maastricht (1992). Le document 2 est une photographie du monument de Schengen au Luxembourg, village où ont été signés les accords de 1985 et de 1990. 2. Être citoyen de l'Union quand on a la nationalité d'un État membre, jouir des droits prévus par le traité et circuler et séjourner librement sur le territoire des États membres, sous certaines conditions.

3. Au premier plan, des drapeaux de pays européens flottent sur une place. À droite, des colonnes de pierre percées d'étoiles évoquent le drapeau européen. À gauche, le Musée européen de Schengen. 4. Le texte pose le droit, le monument rappelle l'accord concret qui a supprimé les contrôles aux frontières intérieures et rendu ce droit effectif. 5. La libre circulation est contestée lors des crises (migrations de 2015, menaces terroristes, pandémie de 2020) : des États rétablissent temporairement des contrôles, au nom de la sécurité.

Exercice 9 : Les conditions d'adhésion

1. Extrait des conclusions de la présidence du Conseil européen de Copenhague, les 21 et 22 juin 1993, qui précisent à quelles conditions les pays d'Europe centrale et orientale pourront devenir membres. 2. Politiques : des institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect et la protection des minorités. Économiques : une économie de marché viable et la capacité de faire face à la concurrence dans l'Union. Il faut aussi pouvoir reprendre les obligations de l'Union, y compris ses objectifs politiques, économiques et monétaires.

3. L'Union exige aussi de ne pas se paralyser : l'élargissement ne doit pas faire perdre l'élan de l'intégration, d'où l'idée d'une capacité d'absorption. 4. Aux pays associés d'Europe centrale et orientale qui sortent du communisme (Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie, Bulgarie, Roumanie...). 5. Les pays candidats ont réformé leurs institutions, leurs lois et leur économie avant d'adhérer en 2004 et 2007. Chaque chapitre de négociation a été vérifié par la Commission, qui s'est appuyée sur ces critères.

Exercice 10 : Mitterrand au Parlement européen

1. Le document 1 est un extrait du discours du président de la République, à la fin de son second mandat, devant le Parlement européen à Strasbourg, le 17 janvier 1995, au début de la présidence française de l'Union. Le document 2 est une photographie de François Hollande et d'Angela Merkel au Parlement européen le 7 octobre 2015. 2. Il rappelle que les

rivalités nationales ont déjà conduit l'Europe à deux guerres mondiales et que, sans effort pour les surmonter, la guerre peut revenir : la construction européenne est avant tout une garantie de paix.

3. Il s'adresse aux députés européens, élus des peuples, qu'il appelle « les gardiens de notre paix, de notre sécurité et de cet avenir ». 4. Deux dirigeants assis côte à côte dans un hémicycle bleu, la chancelière allemande avec un casque d'interprétation, un pupitre et le drapeau européen en bas. Ils sont venus s'exprimer ensemble devant les députés. 5. Le couple franco-allemand, ancien ennemi, est devenu un moteur de la construction européenne : la réconciliation est la réponse concrète à l'avertissement de Mitterrand.

Exercice 11 : Après le non de 2005

1. Début de la déclaration du président de la République Jacques Chirac au soir du référendum sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe, le 29 mai 2005, au lendemain d'un « non » majoritaire. 2. Il reconnaît que les Français ont « majoritairement rejeté la Constitution européenne ». Il parle de « décision souveraine » et dit : « J'en prends acte. » 3. La France, pays fondateur, « reste naturellement, dans l'Union » et continuera à y tenir sa place dans le respect de ses engagements. 4. En 1992, le « oui » l'emporte de justesse (51,05 % des suffrages exprimés).

En 2005, le « non » l'emporte nettement (54,67 %) : le rapport s'est inversé. 5. L'opinion française est profondément partagée sur l'Europe. Entre 1992 et 2005, le soutien à l'intégration s'est érodé, malgré l'euro et l'élargissement, en raison des inquiétudes économiques et de la défiance envers les dirigeants.

Exercice 12 : Le Brexit et l'article 50

1. Le document 1 est le texte de l'article 50 du traité sur l'Union européenne, créé par le traité de Lisbonne. Le document 2 est une photographie d'une grande manifestation contre le Brexit, le 23 mars 2019, rue Pall Mall à Londres. 2. L'État informe le Conseil européen de son intention. L'Union négocie avec lui un accord de retrait, qui doit être approuvé par le Parlement européen et conclu par le Conseil à la majorité qualifiée.

3. Deux ans à partir de la notification, sauf si le Conseil européen, en accord avec l'État, décide à l'unanimité de prolonger. 4. Une foule dense, des drapeaux de l'Union et du Royaume-Uni, des pancartes : les manifestants réclament de rester dans l'Union ou un nouveau référendum. 5. Le pays est profondément divisé : une partie des Britanniques refuse le départ, près de trois ans après le référendum de 2016 gagné par le « leave ».

Exercice 13 : Une monnaie commune

1. Photographie de pièces et de billets en euros, monnaie introduite dans douze pays le 1er janvier 2002. 2. Un assortiment de billets de différentes valeurs, aux motifs d'architecture,

accompagnés de pièces de cuivre, d'or et d'argent. 3. Parce qu'il est utilisé au quotidien par des millions d'Européens et remplace les monnaies nationales (franc, mark, lire, peseta). 4. Avantages : fin des frais de change, comparaison facile des prix, stabilité des prix garantie par la Banque centrale européenne. Limites : un État ne peut plus dévaluer ni fixer lui-même son taux d'intérêt, et la crise de 2010 a montré les difficultés d'une monnaie sans véritable gouvernement économique commun.

Exercice 14 : Le siège de la Commission

1. Photographie du Berlaymont, bâtiment de verre et d'acier en forme d'étoile à Bruxelles, devant lequel flottent une série de drapeaux européens. 2. La Commission européenne. 3. Elle propose les textes législatifs, veille à l'application des traités et gère le budget. On l'appelle la gardienne des traités. 4. Le Parlement européen (Strasbourg, Bruxelles), le Conseil de l'Union européenne et le Conseil européen (Bruxelles), la Cour de justice (Luxembourg), la Banque centrale européenne (Francfort).

Exercice 15 : Jacques Delors

1. Portrait photographique de Jacques Delors, ancien ministre français de l'Économie, en 1993, devant des étoiles du drapeau européen. 2. Il préside la Commission européenne. 3. L'Acte unique (marché unique de 1993) et la préparation du traité de Maastricht, avec le plan en vue de l'union économique et monétaire. 4. Pour montrer qu'il incarne l'institution et le projet européen, dont il est alors l'une des figures majeures.

Exercice 16 : Lire un tableau de résultats

1. 1992 : 13 162 992 + 12 623 582 = 25 786 574 ; 2005 : 12 808 270 + 15 449 508 = 28 257 778. 2. 1992 : 539 410 voix d'avance pour le « oui » ; 2005 : 2 641 238 voix d'avance pour le « non ». 3. L'écart est très faible en 1992 et beaucoup plus large en 2005. 4. Le tableau donne les résultats, mais pas les motivations des électeurs (opposition à l'Europe libérale, sanction du gouvernement, inquiétudes sociales...), ni la composition sociale ou géographique du vote.

Exercice 17 : Enquête : le Brexit

1. 23 juin 2016 : environ 52 % de « leave » contre 48 % de « remain ». 2. 29 mars 2017. 3. 31 janvier 2020, suivie d'une période de transition jusqu'au 31 décembre 2020. 4. La frontière entre la République d'Irlande, membre de l'Union, et l'Irlande du Nord, qui reste britannique, ou les règles commerciales après la sortie. L'accord de commerce est conclu le 24 décembre 2020. 5. Exemple : vie-publique.fr (fiche « Brexit »), site du Conseil européen. L'élève recopie les adresses, les dates, et vérifie que deux sites donnent les mêmes chiffres.

Exercice 18 : Une question problématisée

Depuis 2005, la construction européenne se heurte à plusieurs limites. D'abord, le projet de Constitution est rejeté par les Français (54,67 % de non le 29 mai 2005) puis par les Néerlandais, ce qui oblige à adopter un traité de Lisbonne plus discret : l'opinion refuse une Europe vécue comme éloignée. Ensuite, les crises montrent les failles de l'Union : la crise des dettes publiques de la zone euro à partir de 2010, qui oppose pays du Nord et du Sud, et la crise migratoire de 2015, qui divise les États sur l'accueil des réfugiés et remet en cause Schengen.

Enfin, le Brexit (référendum du 23 juin 2016, départ le 31 janvier 2020) prouve qu'un État peut quitter l'Union. Pourtant l'Union ne se défait pas : elle crée le Mécanisme européen de stabilité, décide en 2020 un plan de relance financé par un emprunt commun et soutient l'Ukraine en 2022. Les limites tiennent donc moins à un échec qu'à un désaccord persistant sur la finalité de l'Europe.

Exercice 19 : Vrai ou faux ? Justifie

a. Faux : le traité de Rome date de 1957 ; Maastricht est signé le 7 février 1992. b. Vrai. c. Faux : le Royaume-Uni a obtenu le droit de ne pas adopter l'euro. d. Vrai : l'article 50 prévoit le retrait volontaire. e. Vrai : démocratie, économie de marché viable, reprise des règles de l'Union. f. Faux : la Turquie est candidate, pas membre. Les dix pays de 2004 sont d'Europe centrale, de la Baltique, de Chypre et de Malte.

Exercice 20 : Qui fait quoi dans l'Union ?

(a) Conseil européen ; (b) Commission européenne ; (c) Banque centrale européenne ; (d) Parlement européen ; (e) Conseil de l'Union ; (f) Cour de justice de l'Union.

Exercice 21 : Causes et conséquences du non de 2005

Causes : (1) l'élargissement de 2004 qui nourrit des craintes de concurrence ; (2) les inquiétudes sur l'emploi et les services ; (3) une campagne très disputée où le texte est aussi jugé selon les enjeux nationaux. Conséquences : (4) le rejet néerlandais, trois jours plus tard, qui bloque le projet ; (5) l'abandon du mot « Constitution » et des symboles ; (6) la signature du traité de Lisbonne, le 13 décembre 2007, qui reprend l'essentiel du contenu.